

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 JUIN 2011**

=====

Date de convocation : 09.04.2011

Date d'affichage : 09.04.2011

Nombre de Conseillers en exercice : 20 Présents : 16 Votants : 19

**Le 17 JUIN 2011 à 19 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, Mme FOURMENTIN Francine, M. NICOLLE Noël, Mme HAMEL Manuella, M. SEGUIN Emmanuel, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. SIMON Luc, M. JOSEPH Franck.

Absents excusés : M. HAMEL Gérard, M. VARIN Jérôme, M. DESMASURES Jean-Claude, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Procurations : M. HAMEL Gérard à Mme FOURMENTIN Francine, M. VARIN Jérôme à Mme MALACH Frédérique, M. DESMASURES Jean-Claude à Mme LAURENT Sophie.

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Sophie.

=====

**Désignation des délégués pour les élections sénatoriales**

Le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. LEROUX Marcel, BOURDALE, Jean-Pierre, SEGUIN Emmanuel, Mme HAMEL Manuella.

Le Maire a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a également précisé que Mme Francine FOURMENTIN, en sa qualité de Conseillère générale, ne pouvait être élue déléguée ou suppléant par le Conseil municipal (art. L.287, L.556 du code électoral).

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil municipal devait élire sept délégués et quatre suppléants.

Élection des délégués

Sont candidats : Mme LAURENT Sophie, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme MALACH Frédérique, M. SIMON Luc.

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. BAZIRE Albert	15 voix	Élu
- Mme LAURENT Sophie	15 voix	Élue
- Mme JOUIN Marie-Thérèse	15 voix	Élue
- M. LEROUX Marcel	15 voix	Élu
- M. LEJEMBLE Gilbert	15 voix	Élu
- Mme JARDIN Odile	15 voix	Élue
- Mme MALACH Frédérique	15 voix	Élue
- M. SIMON Luc	4 voix.	

### Élection des suppléants

Sont candidats : Mme SAUVE Jacqueline, M. SEGUIN Emmanuel, Mme CANIOU Brigitte, M. JOSEPH Franck.

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme SAUVE Jacqueline	15 voix	Élue
- M. SEGUIN Emmanuel	15 voix	Élu
- Mme CANIOU Brigitte	15 voix	Élue
- M. JOSEPH Franck	15 voix	Élu.

### Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 17 juin 2011 à 19 heures 45 minutes a été signé par le Maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.

La Secrétaire de séance,  
Sophie LAURENT.